

Bien préparer l'après-école : ens. spéc. de FORME 3

17 ans

- ❖ Si allocations familiales majorées : introduction de la demande d'allocations adultes du SPF « Vierge Noire ». Sur Internet, via *MyHandicap*.
Si besoin d'aide : service social de la mutuelle, handicontakt de votre commune, service d'accompagnement si suivi individuel en cours.

18 ans

- ❖ Possibilité d'être accompagné par un des 3 services d'accompagnement en Brabant Wallon : L'Exception, La Cordée ou le SAPH de l'ISBW, si besoin d'aide pour réfléchir au projet d'avenir.
- ❖ Début des allocations adultes (SPF).
- ❖ Possibilité d'introduire une demande de protection de biens et/ou de la personne (Justice de Paix).
- ❖ Possibilité de s'inscrire sur la liste d'attente unique de l'AVIQ.
Conditions : avoir un projet de logement (supervisé) bien défini.

21 ans

- ❖ Fin des allocations familiales majorées.
- ❖ Fin de la scolarité.
- ❖ **!! Conseil** : prendre contact avec le service social du Forem avant la fin de la scolarité pour s'informer sur l'inscription comme demandeur d'emploi.



Service d'accompagnement
Transition 16-25 ans – Tremplin pour
Demain
067/89 36 19
www.exceptionasbl.com
transition16-25@exceptionasbl.be

!! STAGES !!